

Motion 2147

pour la modification urgente du pont Hans-Wilsdorf afin de permettre le croisement des bus et des camions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le projet initial prévoyait le croisement de tous les types de véhicules ;
- que le plan directeur du réseau routier 2011-2014 place le pont Hans-Wilsdorf dans le réseau routier secondaire ;
- que le rétrécissement de la voirie destinée aux véhicules motorisés a été imposé dans le cadre de la procédure d'autorisation afin d'élargir celle destinée aux piétons et vélos ;
- que cette contrainte a pour seul but de péjorer la mobilité ;
- que cette mesure oblige les TPG à « bricoler » des horaires afin que les bus de la ligne 27 ne se retrouvent pas sur la passerelle au même moment ;
- que la Fondation Hans Wilsdorf n'est pas satisfaite du résultat et s'estime trompée ;
- que la Fondation Hans Wilsdorf reçoit des courriers de doléances de la population ;
- que l'ouvrage avait pour but d'offrir une pénétrante digne de ce nom en vue du développement du futur quartier Praille-Acacias-Vernet ;

invite le Conseil d'Etat

à ordonner en urgence l'élargissement de la voirie dévolue au trafic automobile du pont Hans-Wilsdorf afin de permettre le croisement des bus et des camions.